



COMMUNE DE CUARNENS NOVEMBRE 2009

Greffe municipal tél. 021/864.56.96 / greffe@cuarnens.ch
www.cuarnens.ch



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE



RAMASSAGE DE DECHETS SPECIAUX

Samedi 19 décembre, de 10h00 à 11h00, vous pourrez amener vos déchets spéciaux dans la cour du collège (déchets provenant des ménages uniquement). Sont admis dans cette catégorie :

LISTE DES DECHETS SPECIAUX



- Batteries de voitures
- Tubes néon et ampoules
- Bidons de vernis
- Diluants
- Solvants
- Résidus de produits de traitement périmés
- Médicaments périmés
- Thermomètres



RAPPEL :

Les ordures ménagères (OM) entrent dans la catégorie des déchets urbains incinérables. Elles correspondent à tous ce qu'un ménage peut mettre dans son sac poubelle (déchets alimentaires non compostables, papiers ou emballages souillés ou gras, films ou sacs plastiques, emballages composites, etc.) **jusqu'à la taille de 60 cm.**





DISTRIBUTION DE SAPINS DE NOEL

Samedi 19 décembre, la Municipalité a le plaisir de distribuer un sapin de Noël à chaque ménage, devant la salle polyvalente, de 10h00 à 11h00.

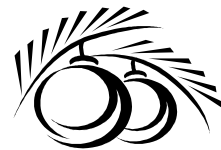
C'est avec plaisir qu'un vin chaud vous sera servi par les membres de la Municipalité.



HORAIRE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera **fermé** :
le lundi 21 décembre 2009 et du
vendredi 25 décembre 2009 au lundi 4 janvier 2010

Réouverture du bureau **le mercredi 6 janvier 2010 à 09h00**





INVITATION



Afin de fêter la nouvelle année, la population est cordialement invitée à partager un moment d'amitié lors d'un apéritif le

dimanche 3 janvier 2010, dès 11 h, à la grande salle de l'Hôtel de France.

La Municipalité se réjouit de vous rencontrer.

La Municipalité souhaite à toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'année et une bonne année 2010.

